

**MON DISCOURS LORS DE LA CEREMONIE DE SIGNATURE DU
PARTENARIAT ENTRE LE GOUVERNEMENT AMERICAIN ET LA CÔTE
D'IVOIRE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis de votre présence à la cérémonie de signature de cet important partenariat entre la Côte d'Ivoire et les Etats-Unis, pour la protection de l'enfance dans notre pays.

Je voudrais tout d'abord, saluer la présence de Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, Maître Adama Kamara, Président du Comité Interministériel de Lutte contre la traite l'Exploitation et le Travail des Enfants (CIM), et celle de Madame Myss Belmonde Dogo, Ministre de la Solidarité et de la lutte contre la pauvreté et Secrétaire exécutive du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes.

Je salue également Madame la Directrice de Cabinet Adjointe de Madame Kadia Camara, Madame l'Ambassadeur Nogozone Bakayoko.

Mes chaleureuses salutations vont aussi à Madame Joan Lockard, Chargée d'Affaires de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique en Côte d'Ivoire, cosignataire de la présente convention, ainsi qu'à la délégation qui l'accompagne et que nous avons le plaisir de recevoir.

Je salue également Madame l'Ambassadeur de l'Union Européenne, Madame Francesca Di Mauro qui est avec nous ce matin.

A ces salutations, j'associe Mr Yves Koné, Directeur Général du Conseil du Café Cacao, ainsi que Mesdames et Messieurs les Directeurs et Représentants pays des institutions publiques et privées partenaires du CNS que sont : le BIT, l'UNICEF, la Fondation Mondiale du cacao, la Fondation ICI, Save the Children International et l'IRC.

Je salue également toutes les personnes présentes et je vous remercie tous pour votre importante contribution à l'effort national de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants.

Mesdames et Messieurs,

L'évènement qui nous réunit aujourd'hui, revêt une importance capitale puisqu'il contribuera à la préservation du bien-être de nos enfants. En effet, la signature de cette convention de partenariat pour la protection de l'enfance entre les Etats-Unis et la Côte d'Ivoire, s'inscrit dans la continuité des actions de notre pays, en matière de protection de l'enfance. Ce pacte constitue donc, une suite logique à notre engagement commun pour le respect des droits humains, et plus particulièrement ceux de l'enfant.

Et je me réjouis qu'après la mission menée en Côte d'Ivoire en juin 2022 par le Département d'Etat américain, la Côte d'Ivoire ait été sélectionnée pour bénéficier du programme de partenariat pour le Pacte de Protection de l'Enfance.

En effet, notre pays a répondu aux critères de sélection pour être choisi afin de recevoir une subvention du Gouvernement américain pouvant aller jusqu'à 10 millions de dollars, pour la lutte contre la traite des enfants. Et je voudrais m'en féliciter, tout en remerciant le Gouvernement américain pour cette importante aide qui contribuera à renforcer les capacités des structures gouvernementales existantes en Côte d'Ivoire, ainsi que des organisations de la société civile et des organisations internationales, en vue de lutter efficacement contre la traite des enfants.

Cette nouvelle étape de notre engagement commun en faveur de la protection de l'enfance est d'autant plus encourageante, que le programme tel qu'il a été conçu, épouse parfaitement la vision de la Côte d'Ivoire en matière de planification des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants dans notre pays.

En effet, le Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants et le Comité Interministériel de lutte contre le travail des enfants, planifient leurs interventions à travers des plans d'actions nationaux, en vue de résoudre durablement cette problématique.

Ces plans d'action sont organisés autour de trois axes principaux que sont :

- La prévention à travers les campagnes de sensibilisation des populations, la formation et le renforcement de capacités des différents acteurs, ainsi que la réalisation de d'infrastructures sociales de base.
- La protection des enfants victimes, avec la construction de centres d'accueil pour la réinsertion et la resocialisation d'enfants arrachés aux mains des

trafiquants, ainsi que la mise en place et l'amélioration des systèmes de protection de l'enfance en Côte d'Ivoire.

- La répression des trafiquants d'enfants, qui intègre :

- * L'adoption de lois spécifiques à la lutte contre la traite des enfants,
- * Le renforcement des capacités des forces de défenses et de sécurité,
- * Ainsi que la réalisation d'opérations de police dans les zones à risque pour démanteler les réseaux de trafiquants d'enfants.

Enfin, nous mettons aussi l'accent sur la coopération sous-régionale pour la signature de conventions en vue de lutter contre la traite transfrontalière des enfants.

Toutes ces actions nous ont certes déjà permis d'obtenir des résultats significatifs, mais de nombreux défis restent encore à relever. C'est pourquoi, je salue la signature de cette convention et le renforcement de notre partenariat avec les Etats-Unis qui permettront de redoubler d'efforts, pour l'atteinte de nos objectifs en matière de lutte contre la traite des enfants en Côte d'Ivoire.

Mesdames et Messieurs,

A ce stade mon propos, je voudrais réitérer mes sincères remerciements au Gouvernement américain qui nous a toujours soutenus dans cette lutte, et à l'ensemble de nos partenaires engagés à nos côtés depuis de nombreuses années pour l'élimination de la traite, de l'exploitation et du travail des enfants dans notre pays.

Je suis persuadée que malgré la complexité de la tâche, la conjugaison de nos efforts permettra d'obtenir des résultats tangibles, au bénéfice de la protection de nos enfants

Je vous remercie.